
E U - R E V I E W

Activities of the Institutions
of the European Union

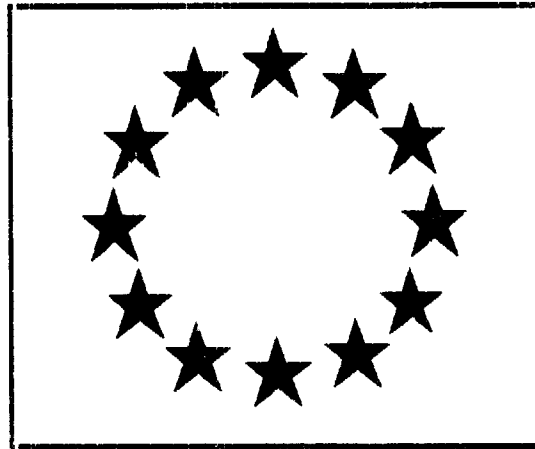
No 598 DU 22 AVRIL 1994

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations"
BREY 6/348 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : Tél. 29.51206

Distelfax autocall



COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
 COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS-VAN-ROMPNEY. L
 TO : C.E.C. WASHINGTON - WASHINGTON
 REF : 4112071230 - 23-04-1994 00:50

TO: 7 MF408
 7 MT406
 7 ML400
 SUBJECT: TELEK598

DISTRIBUTION

H.D.	✓
D.H.D.	✓
CHA/ADM.	✓
POL.	✓
AGR.	TO ALL
COM/TR.	SECTION
DEVT.	HEADS
ECO/FIN.	
P.P.A.	
S&T	
T.B.E.	
SUP. AG.	
C.C.	

Distelfax autocall

- 3 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

I. COMMISSION

1. AVANT-PROJET DU BUDGET 1995
2. ECU : DEFINITION, STATUT JURIDIQUE, EMPRUNTS ET OBLIGATIONS
3. CODECISION : PROJET D'ACCORD INTER-INSTITUTIONNEL
4. FONDS STRUCTURELS : ADAPTATION COMPLEMENTAIRE DES INSTRUMENTS DE L'OBJECTIF 5A
5. RECHERCHE : INSTALLATION D'UN INSTITUT DE PROSPECTIVE TECHNOLOGIQUE
6. TRAINS A GRANDE VITESSE : ADOPTION D'UNE PROPOSITION DE DIRECTIVE
7. BOVINE SPONGIFORM ENCEPHALOPATHY : INITIATIVES OF THE COMMISSION
8. APPLICATIONS FOR MEMBERSHIP BY AUSTRIA, SWEDEN, FINLAND AND NORWAY - FINAL COMMISSION OPINION
9. POLAND : VISIT OF MR STEICHEN (WARSAW, 13-16 APRIL)
10. BULGARIA AND ROMANIA : FINANCIAL ASSISTANCE
11. TEMPUS : RAPPORT ANNUEL 1992/93
12. CHINE : VISITE DU VICE-MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR ET DE LA COOPERATION ECONOMIQUE
13. REPUBLIC OF KOREA : PARTIAL SUSPENSION FROM THE GSP
14. NIGERIA : JOINT EMBASSY FOR EU MISSIONS IN ABUJA
15. ETATS ACP/SLC : VISITE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE L'ILE MAURICE
16. PECHE : ACCORDS BILATERAUX
 - A) GUINEE
 - B) PORTUGAL/AFRIQUE DU SUD
17. FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT : BUDGETISATION
18. FINANCEMENTS FED
19. CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT
20. AIDES HUMANITAIRES : CORNE DE L'AFRIQUE - BOLIVIE - SOUDAN ETHIOPIE - TANZANIE - RWANDA
21. NOMINATION D'UN DELEGUE : ACCRA
22. PREVISIONS

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (18-19 AVRIL)
 - a) LIVRE BLANC
 - b) FONDS DE COHESION
 - c) RUSSIE
 - d) UKRAINE
 - e) HONGRIE/BOLOGNE : DEMANDE D'ADHESION
 - f) EX-YOUGOSLAVIE
 - g) CHYPRE
 - h) PACTE DE STABILITE
 - i) FESC : FINANCEMENT
 - j) SOUTH AFRICA
 - k) MIDDLE EAST PEACE PROCESS : COUNCIL CONCLUSIONS
 - l) URUGUAY ROUND
 - m) BANANES
 - n) SHIPBUILDING : OECD
 - o) DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES
 - p) EEE : REPARTITION DE CERTAINS QUOTAS DE PECHE

Distelfax autocall

- 4 -

2. CE/CYPRÈ : CONSEIL D'ASSOCIATION
3. REUNION DE LA TROIKA AVEC LES PECO's
4. CONSEIL "AFFAIRES SOCIALES" (19 AVRIL)
5. CONSEIL "TRANSPORTS" (LUXEMBOURG, 18 AVRIL)
6. INFORMELLE "TOURISME" (ATHENES, 15 AVRIL)
7. DECLARATIONS PESC
8. PREVISIONS

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. SESSION D'AVRIL
2. PREVISIONS

IV. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

1. PRETS ET FINANCEMENTS BEI : EGYPTE - PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
NAMIBIE - LETTONIE

V. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. OECD : MEETING ON REGIONAL POLICIES (VIENNA, 13 AVRIL)

I. COMMISSION1. AVANT-PROJET DU BUDGET 1995

La Commission a adopté son avant-projet de budget 1995.

L'exercice budgétaire 1995 est "encadré" par les décisions sur les perspectives financières 1993-1995 qui ont été confirmées par l'accord interinstitutionnel entre Parlement, Conseil et Commission le 29 octobre 1993.

Pour 1995, le cadre financier prévoit que le budget de la Communauté pourra disposer au maximum de 1,21 % du PNB communautaire, augmentation de 0,01 % par rapport à 1994.

Du fait du contexte économique difficile et le ralentissement de la croissance du FNE depuis 1992, de sévères contraintes continueront à peser sur la politique budgétaire en 1995.

Avec un taux d'inflation communautaire se situant à 3,1 %, les crédits pour les nouveaux engagements seront en hausse de 3,9 %, les crédits de paiement augmentant à eux de 3,3 %.

Cette hausse est inférieure à la moyenne de l'augmentation des dépenses publiques dans les Etats membres - moyenne qui se situe à + 4,5 %.

En chiffres absolus : les engagements passent de 73,4 milliards d'Ecus en 1994 à 76,3 milliards en 1995; les paiements passent de 70 milliards à 72,3.

Les grandes rubriques de dépenses- Agriculture

Le ralentissement de la croissance pèse particulièrement sur les dépenses de la PAC: la croissance de la "guideline" étant limitée à 74 % de celle du PNB. Plus la croissance est faible, moins il y a de la marge pour les dépenses agricoles.

Distelfax autoball

- 5 -

Ainsi, les crédits inscrits dans l'avant-projet de budget se situent au plafond de la guideline, c'est-à-dire à 36,994 milliards d'Ecus ce qui correspond à une augmentation de 1,45 % par rapport à l'année passée.

En raison des conséquences budgétaires des réalignements monétaires, ces crédits pourront se révéler insuffisants pour couvrir tous les besoins de financement. Dans ce cas il faudra recourir aux mécanismes particuliers prévus par le Conseil européen d'Edinbourg (notamment l'utilisation de la réserve monétaire).

- Actions structurelles

Ces actions connaîtront au total une progression de 9 %, passant de 23,2 à 25,3 milliards d'Ecus, en conformité exacte avec les décisions d'Edinbourg.

Les fonds structurels augmentent de 8,4 % pour atteindre 23,112 milliards d'Ecus; le Fonds de cohésion est en hausse de 16,1 % et se voit pourvu de 2,152 milliards.

- Politiques internes

L'ensemble de la rubrique augmente de 5,9 % par rapport à l'année passée, pour atteindre 4,6 milliards d'Ecus. Mais à l'intérieur de la rubrique, l'évolution est fort différenciée.

Si les réseaux transeuropéens - une des priorités du Livre blanc - augmentent de plus de 22 % et la recherche - suite à l'adoption du nouveau programme-cadre - de 7,5 %, de nombreux domaines connaissent une diminution de leurs crédits. En raison des contraintes dans cette rubrique, la Commission a établi une hiérarchie claire des priorités, parmi lesquelles figurent aussi l'éducation, la formation professionnelle et la jeunesse (+ 12 %, avec un effort particulier pour le nouveau programme SOCRATES).

- Actions extérieures

Dans cette rubrique, l'augmentation est de 5,8 %; les crédits atteignant 4,55 milliards d'Ecus.

Un effort particulier a été fait pour la coopération avec les pays du Bassin Méditerranéen (+ 9,4 %) et pour les pays de l'Europe centrale et orientale ainsi que les Etats CEI (+ 9,2 %).

L'aide humanitaire connaît également une hausse globale significative puisqu'il faut ajouter au chapitre budgétaire proprement dit - qui est en légère baisse - la réserve pour des actions humanitaires qui passe, elle, de 212 millions d'Ecus à 323 millions.

50 millions sont disponibles pour la PESC (toutefois beaucoup de dépenses au titre de actions extérieures servent d'appui à la PESC).

Concernant les dépenses administratives une proposition spécifique sera soumise à la Commission lors de sa réunion du 27 avril.

2. ECU: DEFINITION, STATUT JURIDIQUE, EMPRUNTS ET OBLIGATIONS

La Commission a adopté les trois actes synthétisant le PAQUET ECU 1994. Leur approbation suit la décision de la Commission prise récemment de mettre en place un Groupe de Travail sur le passage à la monnaie unique.

Distefax autocall

- 6 -

1. Codification de la législation existante sur la définition de l'ECU

L'objectif de cette proposition de règlement du Conseil est la clarification, la simplification et la cohérence du droit communautaire en matière d'écu.

En effet au moins 5 textes communautaires d'origine et valeur juridique différentes ont donné une définition en matière d'écu. Cette situation engendre une série de conséquences négatives, dont entre autres une consultation difficile et le danger que l'unicité de la notion de l'écu soit remise en question. Enfin, certaines dispositions existantes sont rendues caduques par l'article 109G du Traité sur l'Union européenne.

La Commission propose donc l'adoption d'un règlement visant à codifier les réglementations existantes et les remplacer par une définition unique compatible avec le TUE.

2. Statut juridique de l'ECU

Dans une recommandation, la Commission demande que les Etats membres accordent à l'écu le statut juridique de devise étrangère et qu'ils veillent à ce que leurs systèmes juridiques n'établissent pas de discrimination à l'encontre de l'écu par rapport aux autres monnaies ayant le même statut juridique de devise étrangère. Enfin, la Commission recommande que toutes les parties à des contrats libellés en écus suivent certaines normes, afin d'assurer la continuité des obligations en écus au moment de conversion de l'écu en monnaie à part entière.

3. Note explicative sur les conditions juridiques des titres et emprunts en ECU émis par la Communauté

Suite à l'entrée dans la deuxième phase de l'UEM, un nouveau cadre se présente pour les prêts, les emprunts et les titres obligatoires des Communautés qui impose certaines modifications (basées sur la mise en parallèle des règles concernant l'écu et des applications des dispositions du Traité sur l'Union européenne, spécifiés dans le Traité).

Pour ce qui concerne les contrats en monnaies nationales, une nouvelle clause, intitulée "Union Monétaire" informe les parties contractantes que la monnaie du contrat pourrait être remplacée par la nouvelle monnaie unique et que ce remplacement ne pourra être utilisé comme source de modifications des conditions d'udit contrat.

3. CODECISION : PROJET D'ACCORD INTER-INSTITUTIONNEL

La Commission a adopté un projet d'accord entre les trois institutions visant à définir les modalités d'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission résultant d'actes arrêtés selon la procédure de l'article 189 B du TUE (codécision) afin de tenir compte du rôle de co-législateur du Parlement européen. En effet, le Traité ne prévoit pas de dispositions tirant, sur ce point, des conséquences expresses de l'introduction de la procédure dite de codécision, et la Commission estime, comme le Parlement, que la situation ainsi créée n'est pas satisfaisante et qu'il y a lieu d'y remédier.

La préoccupation de la Commission dans ce domaine a toujours été de concilier les impératifs d'efficacité du processus décisionnel et de renforcement de la légitimité démocratique. C'est dans cet esprit qu'elle a été présentée, lors de l'élaboration du Traité sur l'Union européenne, les contributions visant, dans le cadre d'une

clarification de la hiérarchie des actes communautaires, une amélioration des modalités d'exercice des compétences d'exécution; ces réflexions coïncidaient très largement avec les orientations retenues par le Parlement.

L'accord inter-institutionnel envisagé devrait résoudre les problèmes pour la période s'étendant jusqu'à la révision du Traité sur l'Union européenne prévue pour 1996: il s'agit donc d'une solution transitoire qui ne préjuge en rien la révision à entreprendre.

La solution retenue en grande partie reflète les propositions contenues dans la résolution du Parlement: les actes d'exécution ayant un contenu normatif, et qui seraient définis comme tels dans l'acte de base, devraient relever d'un contrôle à la fois du Parlement européen et du Conseil. Le projet de la Commission serait d'abord soumis, pour avis, tant au comité consultatif composé de représentants des Etats membres qu'au Parlement. Ensuite l'acte adopté par la Commission pourrait, dans un délai déterminé, être amendé par le Parlement et le Conseil, si ces deux institutions le demandent.

En revanche pour les actes non normatifs des formules plus légères devraient rester disponibles, garantissant l'adoption d'une décision dans un délai précis, conformément à celles prévues par la décision du Conseil de 1987, en excluant cependant le recours au comité de réglementation, qui n'est pas adapté aux actes de nature autre que normative.

La Commission est pleinement consciente que l'aboutissement de cet exercice suppose de recueillir le plein accord tant du Parlement européen que du Conseil; elle est décidée de son côté, quelles que soient les difficultés de ce dossier, à s'y employer avec détermination.

La Commission espère par ailleurs que la perspective d'une solution d'ensemble ouverte par son initiative devrait permettre, pour les propositions relevant de la procédure de codécision qui sont en cours d'adoption, de s'accommoder de la décision comitologique de 1987 actuellement applicable et de débloquer ainsi le processus législatif, tout en notant que ceci ne préjuge en rien la révision à entreprendre.

4. FONDS STRUCTURELS - ADAPTATION COMPLEMENTAIRE DES INSTRUMENTS DE L'OBJECTIF SA

Fin décembre 1993, le Conseil a adopté, sur proposition de la Commission, une série de modifications des instruments de l'Objectif SA des Fonds structurels, Objectif destiné à l'amélioration des structures de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Ces modifications visaient à adapter ces instruments à la réforme de la politique agricole commune, à apporter différentes simplifications et à prévoir les modalités appropriées d'encadrement des dépenses.

Les modifications que propose à présent la Commission s'inscrivent dans le cadre d'une simplification de la réglementation et visent à offrir aux Etats membres une plus grande flexibilité dans le choix des mesures. Elles permettent entre autres des initiatives liées à la protection de l'environnement, à l'hygiène des élevages et au bien-être animal, au groupement des exploitations ainsi qu'à l'agriculture à temps partiel.

Distribfax aurocall

- 7 -

clarification de la hiérarchie des actes communautaires, une amélioration des modalités d'exercice des compétences d'exécution; ces réflexions coïncidaient très largement avec les orientations retenues par le Parlement.

L'accord inter-institutionnel envisagé devrait résoudre les problèmes pour la période s'étendant jusqu'à la révision du Traité sur l'Union européenne prévue pour 1996: il s'agit donc d'une solution transitoire qui ne préjuge en rien la révision à entreprendre.

La solution retenue en grande partie reflète les propositions contenues dans la résolution du Parlement: les actes d'exécution ayant un contenu normatif, et qui seraient définis comme tels dans l'acte de base, devraient relever d'un contrôle à la fois du Parlement européen et du Conseil. Le projet de la Commission serait d'abord soumis, pour avis, tant au comité consultatif composé de représentants des Etats membres qu'au Parlement. Ensuite l'acte adopté par la Commission pourrait, dans un délai déterminé, être abrogé par le Parlement et le Conseil, si ces deux institutions le demandent.

En revanche pour les actes non normatifs des formules plus légères devraient rester disponibles, garantissant l'adoption d'une décision dans un délai précis, conformément à celles prévues par la décision du Conseil de 1987, en excluant cependant le recours au comité de réglementation, qui n'est pas adapté aux actes de nature autre que normative.

La Commission est pleinement consciente que l'aboutissement de cet exercice suppose de recueillir le plein accord tant du Parlement européen que du Conseil; elle est décidée de son côté, quelles que soient les difficultés de ce dossier, à s'y employer avec détermination.

La Commission espère par ailleurs que la perspective d'une solution d'ensemble ouverte par son initiative devrait permettre, pour les propositions relevant de la procédure de codécision qui sont en cours d'adoption, de s'accommoder de la décision comitologie de 1987 actuellement applicable et de débloquer ainsi le processus législatif, tout en notant que ceci ne préjuge en rien la révision à entreprendre.

4. FONDS STRUCTURELS : ADAPTATION COMPLEMENTAIRE DES INSTRUMENTS DE L'OBJECTIF 5A

Fin décembre 1993, le Conseil a adopté, sur proposition de la Commission, une série de modifications des instruments de l'Objectif 5a des Fonds structurels, Objectif destiné à l'amélioration des structures de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Ces modifications visaient à adapter ces instruments à la réforme de la politique agricole commune, à apporter différentes simplifications et à prévoir les modalités appropriées d'encadrement des dépenses.

Les modifications que propose à présent la Commission s'inscrivent dans le cadre d'une simplification de la réglementation et visent à offrir aux Etats membres une plus grande flexibilité dans le choix des mesures. Elles permettraient entre autres des initiatives liées à la protection de l'environnement, à l'hygiène des élevages et au bien-être animal, au groupement des exploitations ainsi qu'à l'agriculture à temps partiel.

5. RECHERCHE : INSTALLATION D'UN INSTITUT DE PROSPECTIVE TECHNOLOGIQUE

Le vendredi 15 avril, à Séville, le Professeur RUBERTI, membre de la Commission et le Professeur Elias FERERES, Secrétaire d'Etat espagnol aux universités et à la recherche, ont signé l'accord d'établissement dans le parc technologique de la Cartuja de l'Institut de Prospective Technologique du Centre Commun de Recherche de l'Union Européenne (CCR).

L'Institut de Prospective est l'un des huit instituts du Centre Commun de Recherche, centre de recherche propre de la Communauté. Ces différents instituts, chacun spécialisé dans un domaine particulier (l'environnement, la télédétection, les matériaux avancés, etc.) exécutent une partie de leurs activités dans le cadre des programmes spécifiques du Programme-cadre de RDT. Ils assurent également une fonction de soutien scientifique et technique à la mise en oeuvre des grandes politiques de la Communauté (politique de l'environnement, de l'énergie, agricole, etc.).

Dans les années à venir, l'Institut de Prospective mettra en place un "Observatoire Européen de la Science et de la Technologie" (OEST). Travaillant en liaison avec les organismes équivalents au niveau national et européen, cet Observatoire sera chargé de collecter, traiter et diffuser des informations sur les politiques de recherche et de développement technologique dans les pays industrialisés, et leur évolution. En complément, un système de veille technologique sera développé, destiné à détecter les nouvelles percées scientifiques et les innovations technologiques à un stade précoce, et à alerter les responsables communautaires à leur sujet.

6. TRAINS À GRANDE VITESSE : ADOPTION D'UNE PROPOSITION DE DIRECTIVE

La Commission a approuvé une proposition de directive le 15 avril relative à l'interopérabilité du réseau européen de trains à grande vitesse. Ce texte est basé sur le nouvel article 129d du Traité CE relatif aux réseaux transeuropéens.

La proposition prévoit la création d'un cadre réglementaire comportant des spécifications techniques d'interopérabilité à caractère obligatoire et des normes harmonisées. Elle définit les exigences essentielles de sécurité, de santé, de protection de l'environnement, de protection des consommateurs, de compatibilité technique et de nature opérationnelle qui doivent être respectées, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité ou de l'aptitude à l'emploi des produits sensibles pour l'interopérabilité. Ces exigences essentielles constituent le cadre de référence pour l'élaboration des normes techniques par les trois organismes de normalisation européens (CEN, CENELEC, ETSI). La proposition de directive fixe également les procédures permettant d'obtenir l'autorisation des autorités de tutelle pour la mise en service des différents sous-systèmes qui constituent le réseau.

L'approche de la directive est centrée sur la reconnaissance mutuelle des autorisations nationales de mise en service. Elle contribuera donc à la création d'un marché ouvert et concurrentiel. Elle permettra également à l'industrie de mieux orienter ses investissements ainsi que sa recherche vers des technologies de l'avenir.

7. BOVINE SPONGIFORM ENCEPHALOPATHY : INITIATIVES OF THE COMMISSION

Following the recent discussion of BSE in the Agriculture and Health Councils, Mr STEICHEN has announced the Commission's intention to make a detailed inspection of the measures which have already been introduced to combat BSE in order to ensure that controls are operating satisfactorily and providing full protection of the health of all Community consumers. He also said that preliminary results of a research project on the manufacture of meat and bone meal were becoming available and would be discussed by experts from the Member States in the near future. A Commission proposal would be made, if necessary, following these discussions.

Mr STEICHEN said that in order to supplement the guidelines for the manufacture of medicinal products, which had already been adopted, the Commission was developing guidelines for the manufacture of cosmetics and, furthermore, that the Commission was co-ordinating a project to register and investigate all cases of Creutzfeldt Jakob disease in order to identify any changes in the incidence of this disease. In so far as the latter was concerned no increases which possibly might be linked to BSE had been detected to date.

8. APPLICATIONS FOR MEMBERSHIP BY AUSTRIA, SWEDEN, FINLAND AND NORWAY - FINAL COMMISSION OPINION

As provided for under Article 0 of the Treaty on European Union, the Commission has issued a favourable opinion on the accession of Austria, Sweden, Finland and Norway to the Union.

In the preamble to the opinion the Commission noted inter alia that provisions agreed in the negotiations are fair and proper and, this being so, enlargement will enable the Union to take a fuller part in the development of international relations and help strengthen safeguards for peace and freedom in Europe; that the new Member States have accepted the "acquis communautaire" and the rules of the Communities' legal order; and that the transposition of present institutional arrangements to a 16-members Union is acceptable until new provisions to be agreed in the 1996 Intergovernmental Conference are implemented.

This opinion (a formal text delivered to Council on completion of the negotiations, as opposed to the wider political and economic reports which the Commission submitted to Council following each of the negotiations) will be subject to the approval of the Council (the other being the assent of the European Parliament) for Council's decision to accept the applications, follow which the Treaty and Act of Accession can be signed and ratified).

9. POLAND VISIT OF MR STEICHEN

Mr STEICHEN visited Warsaw from 13 to 16 April at the invitation of the Polish Government.

Mr STEICHEN was the first Commissioner to visit Poland after Poland delivered its application for membership of the European Union. He was received by President WALESA and met with Minister of Foreign Affairs, Mr WELCZYNSKI and with Minister of Agriculture, Mr SMITTONKO; he also met with Vice Marshal of the Sejm, Mr ZYCH, the members of the Sejm Committee for Europe Agreement and the Sejm Committee on Agriculture.

7. BOVINE SPONGIFORM ENCEPHALOPATHY : INITIATIVES OF THE COMMISSION

Following the recent discussion of BSE in the Agriculture and Health Councils, Mr STEICHEN has announced the Commission's intention to make a detailed inspection of the measures which have already been introduced to combat BSE in order to ensure that controls are operating satisfactorily and providing full protection of the health of all Community consumers. He also said that preliminary results of a research project on the manufacture of meat and bone meal were becoming available and would be discussed by experts from the Member States in the near future. A Commission proposal would be made, if necessary, following these discussions.

Mr STEICHEN said that in order to supplement the guidelines for the manufacture of medicinal products, which had already been adopted, the Commission was developing guidelines for the manufacture of cosmetics and, furthermore, that the Commission was co-ordinating a project to register and investigate all cases of Creutzfeldt Jakob disease in order to identify any changes in the incidence of this disease. In so far as the latter was concerned no increases which possibly might be linked to BSE had been detected to date.

8. APPLICATIONS FOR MEMBERSHIP BY AUSTRIA, SWEDEN, FINLAND AND NORWAY - FINAL COMMISSION OPINION

As provided for under Article 0 of the Treaty on European Union, the Commission has issued a favourable opinion on the accession of Austria, Sweden, Finland and Norway to the Union.

In the preamble to the opinion the Commission noted inter alia that provisions agreed in the negotiations are fair and proper and, this being so, enlargement will enable the Union to take a fuller part in the development of international relations and help strengthen safeguards for peace and freedom in Europe; that the new Member States have accepted the "acquis communautaire" and the rules of the Communities' legal order; and that the transposition of present institutional arrangements to a 16-members Union is acceptable until new provisions to be agreed in the 1996 Intergovernmental Conference are implemented.

This opinion (a formal text delivered to Council on completion of the negotiations, as opposed to the wider political and economic reports which the Commission submitted to Council following each of the four applications) is one of the two constitutional prerequisites (the other being the assent of the European Parliament) for Council's decision to accept the applications (after which the Treaty and Act of Accession can be signed and ratified).

9. POLAND : VISIT OF MR STEICHEN

Mr STEICHEN visited Warsaw from 13 to 16 April at the invitation of the Polish Government.

Mr STEICHEN was the first Commissioner to visit Poland after Poland delivered its application for membership of the European Union. He was received by President WALESA and met with Minister of Foreign Affairs, Mr OLECHOWSKI and with Minister of Agriculture, Mr SMIETANKO. He also met with Vice-Marshal of the Sejm, Mr ZYCH, the members of the Sejm Committee for Europe Agreement and the Sejm Committee on Agriculture.

The purpose of this visit was to permit a better understanding of the situation and to examine the possibilities for cooperation which would eventually prepare the way for integration of Polish Agriculture policy with that of the Common Agricultural Policy.

During a lecture held at Warsaw Agricultural Academy on 15 April Mr STEICHEN declared that the way to membership represented a challenge to both Poland and the European Union and that agriculture probably would be at the heart of future negotiations. He suggested that the Polish authorities and other Central and Eastern European countries consider the establishment of a partnership that would allow for progressive convergence of policies within agriculture as defined by the Treaty of Rome.

Mr STEICHEN considered that within this framework two priorities could be explored :

- the necessity of establishing a system to stabilize agricultural prices
- a reform of the credit system in order to help in the restructuring of agricultural enterprises.

With regard to the more immediate improvement of agricultural cooperation, Mr STEICHEN proposed to seek to reach promptly agreements for approximation and harmonization of the veterinary legislation so as to implement common norms. The aim of this approach is to avoid, in future, the type of misunderstandings which occurred a year ago with regard to foot and mouth disease.

10. BULGARIA AND ROMANIA : FINANCIAL ASSISTANCE

The Commission has adopted proposals on Community medium-term macro-financial assistance to Bulgaria and Romania. The proposals are being transmitted to the Council and to the European Parliament, notably in view of Parliament's May session.

Vice-President CHRISTOPHERSEN sees this decision as an important element in the broad foreign policy strategy of the Union vis-à-vis countries of Central and Eastern Europe in strengthening democracy and growth.

For BULGARIA, the Commission proposes an increase by ECU 40 million of the maximum amount of the ECU 110 million Community balance of payments loan decided in October 1992 but not disbursed until now. For ROMANIA, the proposed assistance is a new loan of ECU 125 million.

The two financial assistance operations will be conducted in the context of the G-24 coordinated balance of payments assistance packages in support of the economic programmes for 1994-95. The proposed Community loans would represent approximately half of residual financing needs of Bulgaria and Romania for the programme period.

U.-P. CHRISTOPHERSEN stressed that the proposed assistance will alleviate part of the cost of the UN sanctions against Serbia and Montenegro from which Both Bulgaria and Romania have suffered considerably.

He also welcomed the recent decisive moves made by Bulgaria towards a long-term debt and debt service reduction agreement (DASR) with the commercial creditors. The proposed Community assistance will facilitate the successful implementation of the DDCR operation.

The purpose of this visit was to permit a better understanding of the situation and to examine the possibilities for cooperation which would eventually prepare the way for integration of Polish Agriculture policy with that of the Common Agricultural Policy.

During a lecture held at Warsaw Agricultural Academy on 15 April Mr STEICHEN declared that the way to membership represented a challenge to both Poland and the European Union and that agriculture probably would be at the heart of future negotiations. He suggested that the Polish authorities and other Central and Eastern European countries consider the establishment of a partnership that would allow for progressive convergence of policies within agriculture as defined by the Treaty of Rome.

Mr STEICHEN considered that within this framework two priorities could be explored :

- the necessity of establishing a system to stabilize agricultural prices
- a reform of the credit system in order to help in the restructuring of agricultural enterprises.

With regard to the more immediate improvement of agricultural cooperation, Mr STEICHEN proposed to seek to reach promptly agreements for approximation and harmonization of the veterinary legislation so as to implement common norms. The aim of this approach is to avoid, in future, the type of misunderstandings which occurred a year ago with regard to foot and mouth disease.

10. BULGARIA AND ROMANIA : FINANCIAL ASSISTANCE

The Commission has adopted proposals on Community medium-term macro-financial assistance to Bulgaria and Romania. The proposals are being transmitted to the Council and to the European Parliament, notably in view of Parliament's May session.

Vice-President CHRISTOPHERSEN sees this decision as an important element in the broad foreign policy strategy of the Union vis-à-vis countries of Central and Eastern Europe in strengthening democracy and growth.

For BULGARIA, the Commission proposes an increase by ECU 40 million of the maximum amount of the ECU 110 million Community balance of payments loan decided in October 1992 but not disbursed until now. For ROMANIA, the proposed assistance is a new loan of ECU 125 million.

The two financial assistance operations will be conducted in the context of the G-24 coordinated balance of payments assistance packages in support of the economic programmes for 1994-95. The proposed Community loans would represent approximately half of residual financing needs of Bulgaria and Romania for the programme period.

V.-P. CHRISTOPHERSEN stressed that the proposed assistance will alleviate part of the cost of the UN sanctions against Serbia and Montenegro from which Both Bulgaria and Romania have suffered considerably.

He also welcomed the recent decisive moves made by Bulgaria towards a long-term debt and debt service reduction agreement (DDSR) with the commercial creditors. The proposed Community assistance will facilitate the successful implementation of the DDSR operation.

11. TEMPUS : RAPPORT ANNUEL 1992/93

La Commission a approuvé le rapport annuel concernant le programme TEMPUS (1er août 1992-31 juillet 1993).

Conçu pour soutenir le processus de réforme au niveau de l'enseignement supérieur, le Programme TEMPUS est aujourd'hui l'une des opérations les plus réussies de la Commission dans le développement des ressources humaines pour ces pays. Considérant l'évolution positive du Programme jusqu'à ce jour, le Conseil a décidé en avril 1993 de le prolonger pour une seconde phase de quatre ans, à partir de 1994 (TEMPUS II), et de l'étendre aux Républiques de l'ex-Union Soviétique, qualifiées dans le présent document d'"Etats Nouvellement Indépendants" (voir doc. COM(94)142).

12. CHINE VISITE DU VICE-MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR ET DE LA COOPERATION ECONOMIQUE

M. GU YONGJIANG et Mme SCRIVENER se sont entretenus le 20 avril à l'occasion d'une visite de travail d'une délégation chinoise consacrée notamment à la réadmission de la Chine au GATT.

Mme SCRIVENER a rappelé que l'Union européenne a toujours soutenu cette demande. "Elle s'inscrit dans la voie d'une plus grande intégration de la Chine au commerce mondial. Elle répond aux perspectives qui ont été tracées à Marrakech lors de la conclusion solennelle de l'Uruguay round. Bien évidemment, cela nécessite de la part de la Chine un engagement très clair de satisfaire un certain nombre de conditions précises, et cela suppose, également, qu'une approche pragmatique soit privilégiée et des étapes transitoires ménagées".

Par ailleurs, Mme SCRIVENER a souligné qu'"il était indispensable que des partenaires commerciaux comme la Chine et l'Union européenne traduisent de manière concrète leur détermination à garantir la loyauté des échanges, condition nécessaire pour donner à chaque pays les chances d'assurer son développement".

Mme SCRIVENER s'est félicitée des premiers résultats de l'assistance technique développée avec la Chine dans le domaine douanier et elle a proposé que soit établie en commun un programme de travail et de coopération dans le domaine douanier et fiscal.

Le Vice-Ministre chinois a donné son accord de principe à cette proposition. Se réjouissant des réformes économiques engagées par la Chine avec détermination sur la voie d'une économie de marché, et des réformes entreprises dans le domaine fiscal (avec la mise en place d'un impôt sur les bénéfices des sociétés, d'un système de TVA, ...), Mme SCRIVENER s'est félicitée de l'engagement des autorités chinoises, réitéré par M. GU YONGJIANG, de traiter sans discrimination les entreprises européennes.

Au terme de cet entretien, Mme SCRIVENER a répondu favorablement à l'invitation que lui a adressée le Vice-Ministre GU de se rendre en Chine dans les prochains mois.

13. REPUBLIC OF KOREA : PARTIAL SUSPENSION FROM THE GSP

The Commission has adopted a proposal for a Council regulation to partially suspend the GSP benefit for the Republic of Korea. This suspension will be applicable to textile products covered by the Multifibre Arrangement, with effect from 1 July 1994.

This action is the result of the decision of the Republic of Korea to unilaterally increase its customs import duties for some products

for which the European Union is a major supplier to the Korean market. This action, has had a direct and detrimental effect on exports from the Union.

The measures taken by the Republic of Korea, given the actual timing of their implementation, are contrary to the spirit of the Uruguay Round GATT Agreement, in particular, when taken by a country whose per capita gross domestic product is similar to that enjoyed by some regions of the European Union.

14. NIGERIA JOINT EMBASSY FOR EU MISSIONS IN ABUJA

Ten of the Member States of the European Union as well as the Commission are going to have their missions to Nigeria housed in a joint embassy building, EUROPA HOUSE, in the new capital of Abuja, Nigeria.

This will be the outcome of a Memorandum of Understanding signed by Ministers from the ten-participating Member States and the Commissioner responsible for External Political Relations, Mr. van den BROEK, in the margin of the General Affairs Council in Luxembourg. (The United Kingdom has already established an embassy in Abuja, and Luxembourg does not have a mission to Nigeria).

The Memorandum of Understanding (MOU) worked out by representatives of the participating Member States and the European Commission finds its legal base in article J.6 of the TEU and is a consequence of the decision by the Nigerian government to transfer its seat from Lagos to Abuja.

The next step in the process will be the launching of a competition for the design of the embassy building among 15 prequalified architects from the Member States, with proven experience in designing for tropical climate. A Steering Committee established by the MOU and chaired by the Commission will be in charge of the organisation of the competition, the selection of the project to be constructed, the call for tenders and the supervision of the construction and the planning of the maintenance of the joint diplomatic complex.

An independent jury of Member State representatives will judge and establish the order of merits of the design projects submitted.

As a precursor to the permanent joint embassy in Abuja the same Member States and the Commission already operate a provisional arrangement of a similar nature, inaugurated on 29 October 1992 and representing a "first" in the history of the Community and probably also in diplomatic history.

15. ETATS ACP/SUCRE : VISITE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE L'ILE MAURICE

Le 12 avril 1994, M. STEICHEN a reçu M. RUHEE, nouveau Ministre de l'Agriculture et des ressources naturelles de l'Ile Maurice, Porte parole au niveau ministériel des Etats ACP pour le sucre.

M. RUHEE a souhaité de rappeler à M. STEICHEN les trois principaux problèmes sucriers qui préoccupent les Etats ACP exportateurs de sucre vers l'Union Européenne (UE) : le maintien, voire l'amélioration du régime d'accès au marché portugais, l'engagement de l'UE de maintenir l'accès courant du sucre préférentiel dans le contexte des négociations multilatérales, la politique de prix restrictive de l'UE, ses répercussions sur la situation de ce produit dans les Etats ACP et les demandes de remède.

16. PÊCHE ACCORDS BILATERAUX

16.1 GUINEE

La Commission a approuvé les textes visant à fixer les conditions techniques et financières des activités de pêche des bateaux communautaires dans les eaux de la Guinée.

16.2 PORTUGAL/AFRIQUE DU SUD

La Commission a approuvé une proposition de décision du Conseil autorisant la République portugaise à reconduire jusqu'au 7 mars 1995 l'accord sur les relations de pêche mutuelles avec la République d'Afrique du Sud.

17. FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT : BUDGETISATION

Conformément à l'engagement pris lors de la négociation de l'accord interinstitutionnel du 29 octobre 1993, la Commission a adopté en séance du 19 avril 1994 un rapport sur les possibilités et les modalités de budgétisation du FED.

Le rapport sera transmis aux deux branches de l'Autorité Budgétaire pour analyse et commentaires.

Si le rapport reçoit un accueil favorable auprès du Parlement et du Conseil, une négociation formelle s'engagera sur base d'une proposition de la Commission. En tout état de cause, la budgétisation du FED ne pourra être effective avant 1996.

18. FINANCEMENTS FED

La Commission a décidé les financements suivants :

- PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE : 20 MECU pour l'amélioration de l'autoroute RAMU;
- MADAGASCAR : 16.400.000 ECUS pour la réhabilitation d'aéroports de province;
- 11 ETATS ACP : 11.700.000 ECUS pour le retour et réintégration de ressortissants africains qualifiés - Phase III;
- NAMIBIE : 7.700.000 ECUS pour un programme d'appui au développement rural des communes du Nord;
- PAYS ACP AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE : 5 MECUS pour un soutien institutionnel au centre de formation statistique d'Afrique orientale;
- ANTILLES NEERLANDAISES : 4 MECUS pour un plan de développement des affaires - Phase II;
- VANUATU : 3.600.000 MECUS pour la réhabilitation des écoles primaires en milieu rural;
- ETATS ACP DU PACIFIQUE et PTOM : 2.950.000 ECUS pour l'assistance au Service Phytopharmaceutique du Pacifique;
- VANUATU : 2.300.000 ECUS pour une route d'accès de milieu rural;
- ACP STATES : 2 MECUS for programme of information courses and short training sessions;

- ETHIOPIA : 1.590.000 ECU for strengthening of water supply and sanitation in Addis Abeba;
- ETHIOPIA, KENYA, TANZANIA and UGANDA : 1.950.000 ECU for wheat breeding and pathology research;
- EASTERN AFRICAN COUNTRIES : 1.950.000 ECU for research coordination and training for improvement of livestock production - Phase II;
- MADAGASCAR : 1.900.000 ECUS pour la relance de l'agriculture et de la pêche dans l'extrême Sud de Madagascar;
- BENIN : 1.950.000 ECUS pour un programme de coopération décentralisée;
- PAPUA NEW GUINEA : 1.600.000 ECU for environmental monitoring and management of mining;
- SOLOMON ISLANDS : 1.500.000 ECU for rural fishing enterprises Project Phase II;
- ZAMBIA : 1.200.000 ECU for assistance to Angolan and Zairean refugees in Zambia;
- TOUS PAYS ACP : 1.500.000 ECUS pour le "Courrier ACP-UE";
- ETATS MEMBRES DE L'UOMA (Union monétaire ouest africaine) : 512.000 ECUS pour l'assistance à la BOAD (Banque ouest-africaine de Développement) pour son programme d'appui à la promotion et au financement du secteur privé dans les pays de l'UOMA.

19. CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT

Au cours de cette semaine, la Commission a procédé à la signature du Contrat-cadre de Partenariat avec 4 organisations non gouvernementales dans le domaine de l'aide humanitaire portant le nombre d'ONG partenaires à 101. Il s'agit de l'ONG italienne le COMITATO COLLABORAZIONE MEDICA, des ONG britanniques MERLIN et CONCERN Universal ainsi que de l'ONG allemande Deutsche ARZTEGEMEINSCHAFT FÜR MEDIZINISCHE ZUSAMMENARBEIT.

20. AIDES HUMANITAIRES : CORNE DE L'AFRIQUE - BOLIVIE - SOUDAN ETHIOPIE - TANZANIE - RWANDA

La Commission a décidé les aides humanitaires suivantes :

CORNE DE L'AFRIQUE : 2,5 MECU pour un projet pilote logistique pour une durée initiale de six mois. L'acheminement de l'aide humanitaire par route pose de sérieux problèmes de sécurité dans certaines régions. Il en est ainsi de la Somalie, pays où la voie aérienne est l'unique moyen sûr d'introduire l'aide humanitaire dans les différentes localités.

- BOLIVIE : 230.000 ECU en faveur de la population bolivienne suite aux pluies torrentielles qui ont isolé des centaines de villages ruraux des départements de La Paz et de Cochabamba et 410.000 ECUS

- 15 -

- en vue de contribuer à l'éradication d'une épidémie de choléra sévissant dans la "Cordillera" par une action d'assainissement de puits d'eau.
- SOUDAN : 17 MECL en faveur de la population soudanaise : 21 projets (15,625 MECU) répondant aux besoins humanitaires essentiels des provinces du Sud comportant un volet alimentaire, un volet médical, une aide destinée à améliorer l'autosuffisance alimentaire, ainsi qu'une aide logistique, 2 autres programmes (300.000 ECU) destinés aux personnes déplacées au Centre du Soudan et à Khartoum, enfin, deux projets (1 MECU) pour les réfugiés soudanais en Ouganda.
 - ETHIOPIE 60.000 ECU en vue de l'amélioration des conditions d'hygiène et de vie de quelque 5.000 détenus politiques.
 - TANZANIE 680.000 ECU en faveur de la population au nord du pays frappée par une sécheresse, prévoyant une aide alimentaire et la distribution de semences.
 - RWANDA : 500.000 ECU d'aide médicale ont été donnés en faveur des victimes de la violence déclenchée le 6 avril.

21. NOMINATION D'UN DELEGUE : ACCRA

M. Javier PUYCL PINUELA a été nommé Chef de la Délégation de la Commission à Accra (GHANA). Il prendra fonction le 2 mai 1994 et présentera ses lettres de créance après cette date dès que possible.

22. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'ordre du jour de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Bruxelles, le mercredi 27 avril 1994 :

- Mise en oeuvre du Livre blanc;
 - Accès des transporteurs communautaires aux liaisons aériennes intracommunautaires;
 - Recommandation pour une décision du Conseil autorisant la Commission à négocier un accord européen avec la Slovénie;
 - Relations entre l'Union européenne et l'Ukraine : options pour le renforcement de la coopération et de l'assistance;
 - Qualité écologique des eaux;
 - Livre vert sur une approche commune en matière de communications mobiles et personnelles;
 - Avant-projet de budget 1995 :
 - o demandes en emplois et crédits administratifs;
 - o transformations d'emplois temporaires.
- Les rencontres suivantes sont prévues :
- M. PALLIKRASSAE reçoit le Ministre roumain de l'Environnement, M. ILIE (25 avril);
 - M. PALLIKRASSAE reçoit le Ministre slovaque de l'Environnement, M. Juraj CHRASTO (25 avril);
 - M. CHRISTOPHERSEN reçoit le Vice-Premier Ministre russe, M. Alexander SHCHIN (26 avril);
 - M. van den BROEK reçoit M. Carlos CUSTER, Secrétaire général de la Fédération mondiale du Travail (26 avril);
 - Il y aura une visite à la Commission du Ministre maltais des Affaires étrangères, M. Guido DE MARCO (27-28 avril).

- Par ailleurs, les déplacements suivants sont prévus :
- Il y aura une visite officielle de M. MARIN en Argentine où il rencontrera des Membres du Gouvernement (25-27 avril);
 - Sir Leon BRITAN ira à Washington du 25-27 avril. Il y aura une rencontre avec le US Trade Representative, M. Micky KANTOR et d'autres Membres du Gouvernement ainsi qu'un discours à l'Institut européen et au Oxford and Cambridge Committee;
 - M. CHRISTOPHERSEN ira à Washington où il participera à la Conférence du FMI et donnera un discours devant "The mid-Atlantic Club" sur l'Union européenne (25 avril);
 - Il y aura une visite officielle de M. van den BROEK à Prague où il rencontrera le Président, M. Vaclav HAVEL, le Premier Ministre, M. Vaclav KLAUS ainsi que d'autres Membres du Gouvernement. Il y aura le lancement du magazine "Europe" publié par la Commission pour les PECO's (28 avril);
 - Il y aura une intervention de M. RUBERTI en ouverture de la conférence "Europa der Ideen", organisée par le Ministre autrichien de la Science et de la Recherche (Vienne, 28 avril).

NB : La réunion ministérielle CE-Japon sur le commerce et l'environnement qui devait avoir lieu à Tokyo le 22-23 avril a été reporté

II CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (18-19 AVRIL)

- a) LIURE BLANC
- b) FONDS DE COHESION
- c) RUSSIA
- d) UKRAINE
- e) HONGRIE/BOLOGNE : DEMANDES D'ADHESION
- f) EX-YOUGOSLAVIE : MOSTAR
- g) CHYPRE
- h) FACTE DE STABILITE
- i) FINANCEMENT DE LA PESC
- j) SOUTH AFRICA
- k) MIDDLE EAST PEACE PROCESS : COUNCIL CONCLUSIONS
- l) URUGUAY ROUND
- m) BANANES
- n) SHIPBUILDING : OECD
- o) DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES
- p) EEE : REPARTITION DE CERTAINS QUOTAS DE PECHE

a) LIURE BLANC

Le Conseil a entendu un exposé du Président DELORS concernant les travaux en cours au sujet des différents domaines couverts par le Livre blanc, à savoir : la compétitivité de l'industrie européenne, les grands réseaux d'infrastructure (Groupe Christophersen), la société de l'information (Groupe Bangemann) et les systèmes d'emploi. La Commission présentera un rapport écrit en la matière en temps utile pour la préparation du Conseil européen de Corfou.

Le Conseil a pris note également d'un rapport de la Présidence faisant le point de l'état et des perspectives des travaux dans les différentes formations spécialisées du Conseil au sujet des différents aspects du Livre blanc.

Le point restera inscrit à l'ordre du jour des sessions du Conseil "Affaires générales" de mai et juin, étant entendu que lors de cette dernière session le Conseil procédera à la préparation des délibérations du Conseil européen de Corfou sur l'ensemble des aspects du dossier.

b) FONDS DE COHESION

Le Conseil a marqué son accord sur le texte du projet de règlement instituant le Fonds de cohésion en vue de sa transmission au Parlement européen pour avis conforme.

Le Président FANGALOS a informé le Conseil que le Parlement a demandé une réunion de concertation le 20 avril à Strasbourg; il a précisé que la Présidence, comme convenu, ne compte accepter qu'un échange de vue informelle.

Le Conseil a également marqué son accord sur les déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil qui procédera à l'adoption finale du règlement.

c) RUSSIA

The Commission, anxious to relaunch the talks on the proposed Partnership and Cooperation Agreement with Russia, sought the views of the Member States. Sir Leon BRITTAN later spoke of a "new approach" which the Commission wishes to pursue in order to bridge the gap between France, which still calls for a tight control over imports of Russian nuclear fuels, and Russia, which is anxious to have nuclear fuels included in the Agreement. The Commission believes the time is now right to push once again for the conclusion of this Agreement, which is currently stalled over two issues in addition to the nuclear question: namely, the establishment of European banks in Russia, and Russia's desire to treat EU-owned ships with third country flags less favourably than those which do carry EU flags. An expert group has begun studying how to elaborate this new approach.

The Council established guidelines for the Commission to continue negotiating with the Russians, and asked the Commission to study new proposals from the Russian Minister Alexander SHOKHIN on the nuclear issue.

d) UKRAINE

Le Conseil a entendu la présentation par Sir Leon BRITTAN des idées que la Commission développera dans un document qui sera présenté à la fin du mois d'avril.

Les relations avec l'Ukraine sont actuellement basées sur les perspectives ouvertes par l'accord de partenariat et de coopération paraphé en mars 1994 et sur l'assistance financière. Les moyens actuellement disponibles se limitent à TACIS. L'assistance au titre de TACIS devrait être ciblée sur deux secteurs: l'aide aux entreprises et l'énergie. Il est également temps de réorienter TACIS vers d'autres régions de l'Ukraine, par exemple, vers la Crimée. Il faut toutefois souligner que TACIS est un instrument à long terme destiné à changer les structures, les attitudes et les systèmes. C'est pourquoi la Commission étudie certaines options pour de nouvelles actions qui supposent cependant que le Conseil accepte de mettre de nouvelles ressources à disposition. Il ne suffira pas d'une réaffectation marginale des fonds existants.

Les options sont, à cet égard, les suivantes :

- l'énergie qui est un secteur politiquement et économiquement important pour l'Ukraine;
- l'agriculture;
- l'assistance macro-économique;
- d'autres options concernant l'inclusion de l'Ukraine dans les réseaux transeuropéens.

En conclusion, Sir Leon a souligné que la situation de l'Ukraine nécessite des initiatives ambitieuses et l'Union devrait dégager les ressources adéquates. Toute nouvelle initiative doit être conditionnée toutefois par la poursuite des réformes économiques et la fermeture de Tchernobyl.

e) HONGRIE/POLOGNE : DEMANDES D'ADHESION

Le Conseil a décidé de mettre en oeuvre la procédure prévue par l'article O du TLE suite aux demandes d'adhésion de la Hongrie et de la Pologne, remises respectivement les 31 mars et 5 avril 1994. Cette procédure prévoit notamment l'élaboration des avis par la Commission. A la suite de la décision du Conseil, le Président adressera des accusés de réception aux pays concernés en les informant que la procédure de l'article O a été mise en oeuvre.

f) EX-YOUGOSLAVIE : MOSTAR

Le Conseil a confirmé la désignation de M. KOSCHNIK comme administrateur de l'Union européenne de Mostar. M. KOSCHNIK et son équipe prendront leurs fonctions dès la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement bosniaque et les autres parties sur l'administration de Mostar par l'Union européenne qui constituera un effort commun en ce qui concerne le personnel et le financement.

Le Conseil s'est félicité des premiers résultats des négociations menées sous l'égide de la Troïka et a pris note du rapport sur les éléments pour un accord sur l'administration de Mostar qui a été établi en conclusion de ce premier échange. Il a appelé la Troïka à poursuivre avec diligence les efforts déjà entrepris en vue de la conclusion rapide d'un accord en soulignant que l'ensemble des travaux préparatoires devraient être terminés aussi vite que possible.

Le Conseil s'est félicité également du départ de la mission préparatoire.

Le Conseil a chargé le COREPER en étroite coopération avec le Comité politique en tenant compte d'une proposition de la Commission, de préciser sans tarder les modalités du financement de l'administration de Mostar, y compris en ce qui concerne la réaffectation des fonds encore disponibles dans le cadre de l'action commune humanitaire en Bosnie et les contributions nationales (24 mécus) encore à verser dans ce contexte.

Le Conseil a demandé à l'UEO de concrétiser l'examen des questions liées à un élément international de police à Mostar et d'informer le Conseil du développement de ses travaux.

g) CHYPRE

Le Conseil a entendu le rapport de M. van den BROEK et de l'observateur de l'Union européenne sur la question de Chypre, M. AROU, sur les résultats de la mission de ce dernier.

Le Conseil a dûment pris note de ce rapport et a invité l'observateur à poursuivre sa mission en prenant tous les contacts nécessaires à une pleine information du Conseil, y compris auprès du Secrétaire Général des Nations Unies et de ses représentants, du Conseil de Sécurité et du coordinateur des Etats-Unies pour Chypre.

Les Ministres ont invité l'observateur à élaborer un nouveau rapport sur l'évolution des discussions intercommunautaires à Chypre, en vue de la session du Conseil de juin.

h) PACTE DE STABILITE

Le Conseil a fait le point de l'état de préparation de la Conférence concernant cette initiative de diplomatie préventive qui doit se tenir à Paris les 26 et 27 mai prochain.

Il s'est félicité des progrès accomplis jusqu'à présent dans le cadre des consultations formelles bilatérales et multi-latérales menées par la Troïka du Groupe ad hoc Pacte de Stabilité.

Il a noté que la version finale du projet de document à présenter à la Conférence de Paris lui sera soumise, lors de sa prochaine réunion, suite à la réunion des hauts fonctionnaires des Etats participants à la CSCE, le 11 mai, à Athènes.

Lors de sa session du mois de mai il sera saisi également de propositions concrètes pour le financement de la poursuite de l'action commune après la Conférence de Paris.

i) FINANCEMENT DE LA PESC

Le Conseil était saisi d'une note de la Présidence visant à mettre au point un cadre général pour le financement de la PESC et notamment des actions communes. (Ce document était basé sur les délibérations précédentes du Conseil, et notamment sur les principes de bases convenus par le Conseil le 21 février, et reflétait les travaux d'approfondissement menés sur cette base par le COREPER).

Ces travaux avaient pour objectif :

- d'une part, s'agissant de dépenses administratives, d'essayer d'établir une définition de catégories de dépenses qui peuvent être considérées comme des dépenses administratives à financer par le budget du Conseil;
- d'autre part, pour ce qui est du financement des dépenses opérationnelles, de préciser et de développer les deux options prévues par le traité sur l'UE (financement à la charge du budget communautaire ou financement par les Etats membres), étant donné que quelle soit l'option retenue, il est nécessaire de définir des mécanismes de financement et de gestion de dépenses permettant d'assurer l'efficacité et la rapidité dans la mise en oeuvre des actions.

Les résultats de ces travaux ont été consignés dans des fiches qui illustrent les implications des différentes options.

Une large majorité des délégations a considéré qu'il convenait de retenir l'option du financement des dépenses opérationnelles par le budget communautaire, section "Commission", à la fois pour des raisons de principe et pour des raisons d'efficacité pratique. Le Conseil s'est penché sur les conséquences de cette solution en ce qui concerne l'application de la procédure budgétaire et il a chargé son Président à prendre contact avec le Parlement européen pour voir si un arrangement pourrait être trouvé qui permettrait d'assurer que l'action de l'Union dans le domaine de la PESC ne soit pas entravée par les difficultés de nature budgétaire.

Le Conseil, ayant réalisé des progrès substantiels sur ce dossier, reprendra ses délibérations dans la matière lors de sa prochaine session du mois de mai, notamment aussi à la lumière des indications qu'aura obtenues son Président du Parlement européen.

j) SOUTH AFRICA

The Council has decided to send a strong signal of support to the emerging democracy of South Africa by agreeing to consider granting South Africa access to its Generalised System of Preferences (GSP) as soon as possible after the elections in South Africa this month.

In addition, the EU will consider allowing South Africa to cumulate its rules of origin with Lomé countries, thereby enabling South African semi-finished products to be finished in neighbouring countries and benefit from preferential trading access granted through Lomé.

The Commission believes that the South African economy, which currently exports mostly precious metals and other raw materials which are duty-free, will be encouraged to move further up the technological ladder by developing more manufacturing industries. These, currently facing higher tariffs, will enjoy greater access under GSP. Both the South African government and the A.N.C. have specifically asked for GSP and cumulation of origin rules.

The move towards GSP will obviously depend on the EU's ten-year reform of its entire GSP regime, which will be presented by the Commission to the Council shortly.

The debate in Council revolved largely around the wording used to express the desire to advance to a more ambitious trade agreement with South Africa in the future. The Council decided to drop the Commission's proposed description of the accord as an "interim" agreement.

The establishment of the future relations between the EU and SA for the immediate and mid-term period falls into two phases :

- 1) A package of initial measures to be presented to the incoming South African government following the election of 26-28 April. This package should also include an offer to conclude an agreement quickly. The practical purpose of this agreement would be to provide the legal basis for the development of future cooperation with the new SA government and the allocation, as appropriate, of the corresponding funds from the Community budget. It should have only a few articles including :
 - a strong human rights clause;
 - a comprehensive cooperation clause;
 - provisions to enable the EU or SA to engage in specific cooperation activities or the further development of certain policies.
- 2) An offer to negotiate a comprehensive and long-term relationship with South Africa, should the new government so request.

The main features of the initial measures will be trade and market aspects, development cooperation and elements for a future political dialogue.

k) MIDDLE EAST PEACE PROCESS : COUNCIL CONCLUSIONS

The Council noted that the Union has supported the breakthrough in negotiations made by Israel and the PLO through the immediate provision of increased assistance and its intention to provide 500 million ECU in aid for the development of the Occupied Territories in the years 1994-1998.

The Council also noted that the Union supports the development of the countries of the Region within the framework of the substantial support for the Mediterranean Region as a whole under the Union's Redirected Mediterranean Policy, which amounts to 4.5 billion ECU in the years 1992-1996.

The Council recalled that some Member States had already been asked to participate in the temporary international presence in Hebron.

Against this background the Council adopted a joint action in support of the Middle East Peace Process which, inter alia, foresees that the European Union will :

- participate in international arrangements agreed by the parties to guarantee peace in the context of the process begun in Madrid;
- use its influence to encourage all the parties to support the peace process and work for the strengthening of democracy and respect for human rights;
- make its contribution to defining the future shape of relations between the regional parties in the context of the Arms Control and Regional Security Working Group;
- develop its role in the Ad Hoc Liaison Committee responsible for the coordination of international aid to the Occupied Territories;
- maintain its leading role in the Regional Economic Development Working Group (REDWG) and develop its participation in other multilateral groups;
- consider additional ways in which it might contribute towards the development of the region;
- pursue confidence building measures;
- pursue dinamiches to the Arab States with the aim of securing an end to the boycott of Israel;
- closely follow the future of Israeli settlements throughout the Occupied Territories;
- at the request of the parties, participate in the protection of the Palestinian people through a temporary international presence in the Occupied Territories;
- contribute actively and urgently to the creation of a Palestinian Police Force (Au sujet de l'article sur l'assistance à la création d'une police palestinienne, le Conseil est convenu de la rédaction suivante : "des fonds pour un maximum de 10 millions d'Ecus, disponibles sur le budget de la Communauté, seront consacré en urgence à l'assistance à la création d'une force de police palestinienne" La Commission à titre de compromis a fini par accepter cette solution mais elle a fait acter au proces-verbal une déclaration explicitant sa position).

l) URUGUAY ROUND

Sir Leon BRITTAN explained the outcome of the Marrakesh conference, and restated the Commission's line on bananas, namely that the Member States' differing views towards the proposed new banana import regime are not jeopardised by the EU's decision to sign the Uruguay Round agreements. He asked the Council to send the formal approval of the Uruguay Round to the European Parliament as soon as possible, as the

Parliament wishes to give its views before it rises for the elections. Several Member States insisted that it should go to COREPER first, which will certainly happen. This will not affect the running argument over "competence", nor has it anything to do with the single package of rules which the Commission will propose to implement the EU's new GATT commitments internally. That will appear later in the year.

m) BANANES

Le Ministre allemand a confirmé la conception juridique de son gouvernement concernant l'organisation commune du marché de la banane et elle a demandé que le régime communautaire soit mis en conformité avec les règles du GATT. Elle a demandé de faire acter au procès-verbal de la session une déclaration (les délégations B, L, DK et NL s'y sont associés). La délégation F, appuyée par E et P, a indiqué avoir toujours suivi sur ce dossier la position de la Commission et elle a annoncé une contredéclaration à faire également acter au procès-verbal.

n) SHIPBUILDING : OECD

The Council agreed to endorse the Commission's approach to the closing round of the OECD negotiations on reducing subsidies to the world shipbuilding industry. The OECD had wanted reassurance that the Commission was in a position to continue negotiating with Council backing before the OECD calls a final negotiating session in Paris in May.

The Greek Presidency summed up by saying that the importance of the OECD rules should not be underestimated, as they will lead to a better functioning of competition rules. The Commission should therefore negotiate hard in order to conclude the agreement.

The OECD talks still need to reach agreement on the following points :

- The creation of a specific anti-dumping instrument tailored to shipbuilding.
- The elimination of direct and indirect national support schemes.
- The US Jones Act, which remains an issue of principle for several Member States

o) DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Le Conseil a entendu un exposé de M. VANNI d'ARCHIRAFI présentant la proposition visant à fixer les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union résidant dans un Etat membre dont ils n'ont pas la nationalité.

Cette proposition fera également l'objet d'un examen au sein du Conseil "Affaires intérieures" du 21 avril avant d'être examinée par les instances du Conseil qui a exprimé son intention de traiter rapidement ce dossier important pour la citoyenneté européenne. Elle sera d'aboutir à une décision en tout cas avant la fin de cette année

p) ELLE - REPARATION DE CERTAINS QUOTAS DE PECHE

Le Conseil a marqué son accord sur un règlement répartissant pour l'année 1994, certains quotas de pêche supplémentaires entre les Etats membres pour les bateaux qui opèrent dans les eaux norvégiennes au nord de 62°N, dans les eaux islandaises et dans les eaux suédoises.

Distelfax autocali

- 23 -

(avec réserve d'examen de la Commission, sur le dernier problème en suspens, le sébaste islandais).

2. CE/CHYPRE : CONSEIL D'ASSOCIATION

Le 18 avril a eu lieu à Luxembourg la 15ème session du Conseil d'Association CE/Chypre. La délégation chypriote était conduite par M. MICHAELIDES, Ministre des Affaires étrangères; la Commission était représentée par Sir Leon BRITTAN et M. van den BROEK.

Dans son discours, Sir Leon BRITTAN a rappelé l'avis de la Commission sur l'adhésion de Chypre, les nombreuses rencontres entre les services de la Commission et les représentants chypriotes concernant l'acquis communautaire et il a confirmé la disponibilité de la Commission à approfondir la formation des chypriotes au sujet de la construction européenne. D'autres rencontres plus spécialisées qui permettront d'identifier des besoins éventuels d'études ou d'assistance technique et législative qui seraient couverts par les protocoles financiers pourraient porter sur les domaines suivants : relations économiques extérieures; politique industrielle; concurrence; recherche; politique d'entreprises; commerce; tourisme; etc. Sir Leon est convenu de la nécessité d'examiner avec les autorités chypriotes les moyens de mieux diversifier et d'améliorer la compétitivité de la base industrielle de ce pays et il a confirmé que la Commission examine les diverses possibilités d'accès à certains programmes communautaires et qu'elle est prête à engager des consultations techniques dans le domaine de l'audiovisuel. Il a en outre indiqué que la Commission a présenté au Conseil une recommandation concernant les directives de négociations pour le Quatrième Protocole financier.

Le représentant de la BEI, M. MULLER BROLE a brièvement dressé le bilan de la collaboration entre la BEI et les autorités chypriotes concernant l'exécution des protocoles financiers ainsi que les financements et les perspectives du volet hors protocole.

Le Ministre MICHAELIDES a souligné à maintes reprises le souhait de Chypre d'adhérer le plus tôt possible à l'Union et la position de sa délégation quant à la solution du problème politique de Chypre.

La session a été suivie par un dîner au cours duquel des thèmes d'intérêt politique commun (problème politique de Chypre, processus de paix au Moyen Orient, etc.) ont été discutés.

3. REUNION DE LA TROIKA AVEC LES PECOS

La deuxième réunion ministérielle de la Troika avec les Ministres des Affaires étrangères des pays d'Europe centrale et orientale a eu lieu, à Luxembourg, le 19 avril.

Les Ministres ont eu une discussion approfondie sur l'état des relations entre l'UE et les PECOS, sur le renforcement du dialogue politique, sur le Pacte de stabilité ainsi que sur la situation en Russie, Ukraine et en ex-Yougoslavie.

La Commission a été représentée par M. van den BROEK.

4. CONSEIL "AFFAIRES SOCIALES" (19 AVRIL)

La session du Conseil n'a pas permis d'aboutir à des décisions sur les seules mesures susceptibles de l'être, à savoir le programme de lutte contre l'exclusion sociale (qui s'est heurté à l'opposition de la délégation allemande pour des raisons tenant à la subsidiarité et aux compétences des Länder) et la directive sur la protection des jeunes au travail dont l'adoption définitive a été bloquée, à ce

stade, par la délégation hellénique. Celle-ci s'est opposée à une décision unanime (avec trois abstentions : UK, IT et E) sur un compromis de la Présidence confirmant la dérogation accordée au Royaume-Uni en ce qui concerne la durée hebdomadaire du travail des enfants et des adolescents tout en modifiant la position commune du Conseil sur d'autres points (notamment l'inclusion proposée par la Commission, suite à l'avis du Parlement européen, d'une clause dite de "non regression"). Bien que la délégation CL n'ait pas été au lieu explicite sur les deux dossiers, on n'a pas pu se défendre de l'impression que la Grèce ait exprimé son mécontentement face au blocage par D du programme de lutte contre l'exclusion sociale et face à la réticence de la délégation UK de constater un accord à Onze sur le programme, la délégation D étant invitée à reconsidérer sa position d'ici le Conseil du 22 juin.

Cette opposition "croisée" sur les deux dossiers pouvant faire l'objet d'une décision a fait passer au deuxième plan les discussions sur les autres points à l'ordre du jour. Le Conseil n'a procédé à aucun débat sur les suites à donner respectivement au Livre blanc et au Livre vert de la Commission, M. FLYNN ayant donné des informations sur l'état des travaux et les intentions de la Commission.

Un débat plus intéressant a eu lieu sur la mise en oeuvre du Protocole social du TUE dans la mesure où les Etats membres ont fourni des premières indications sur la manière dont ils conçoivent son application. Si plusieurs Ministres ont souligné l'opportunité d'accorder une priorité à des décisions à Douze, d'autres ont souligné également qu'en cas de blocage persistant, il faudrait appliquer les procédures du Protocole permettant soit un accord entre partenaires sociaux, soit des décisions à Onze. La façon de procéder de la Commission dans le premier cas d'application - la directive sur le "Comité d'entreprise européen" - n'a pas été contestée. S'agissant des autres dossiers actuellement bloqués (Travail atypique, congé parental, renversement de la charge de la preuve), la plupart des Ministres ont accordé une priorité à la poursuite des travaux à Douze sur la directive "travail atypique", la délégation UK ne s'étant cependant pas exprimée.

M. FLYNN a indiqué que la Commission se réservait de réfléchir aux conséquences à tirer du débat sans exclure la possibilité d'engager la procédure du Protocole social pour l'une ou l'autre des propositions sur la table.

5. CONSEIL "TRANSPORTS" (LUXEMBOURG, 18 AVRIL)

Les débats au Conseil sur les différents points de l'ordre du jour ont permis l'approfondissement de plusieurs dossiers qui seront mûrs pour la prochaine réunion qui se tiendra au mois de juin également à Luxembourg.

Voici les conclusions les plus importantes :

Suisse

Un accord s'est dégagé dans le sens d'attendre les discussions au sein du Conseil "Affaires générales" des 16 et 17 mai pour lequel la Commission remettra un rapport sur les relations globales Communauté/Suisse. Comme M. MATUTES l'a signalé, des aspects techniques résultant de la votation du referendum restent encore à définir ainsi que les zones géographiques auxquelles la nouvelle réglementation suisse s'appliquera. M. MATUTES a aussi constaté le désir des Etats membres d'avancer parallèlement dans les dossiers

- 25 -

nériens et terrestres. En tout état de cause le mandat de négociation actuellement sur la table du Conseil doit être revu à la lumière des précisions qui seront données par les Autorités suisses suite à la présentation par le Conseil Fédéral au Parlement de propositions législatives lors de leur session de septembre.

Voies navigables (Relations avec les PECO)

Le Conseil s'est prononcé pour une approche graduelle dans la négociation de ce mandat et a donné son accord pour que la Commission poursuive ses contacts avec les pays de Visegrad. Il s'agit donc de négocier dans un premier stade avec les quatre pays les plus directement concernés : Pologne, République tchèque, Hongrie et Slovaquie. L'élargissement de ces négociations aux autres pays d'Europe centrale et orientale sera analysé plus tard.

Chemins de fer

Le Conseil a entamé un premier débat sur les deux propositions de directive de la Commission concernant la répartition des capacités des infrastructures ferroviaires et la perception de redevances d'utilisation de l'infrastructure. Les Ministres ont pu répondre oralement à une série de questions qui leur avaient été posées par la Présidence. L'analyse de ces réponses fera l'objet de travaux au sein du Coreper qui seront présentées au Conseil de juin.

Transport de marchandises dangereuses par route

Ici encore le dossier a été renvoyé au Coreper. La Commission défend le principe d'une harmonisation valable au niveau des Douze et accepterait mal le principe d'exigences spécifiques de la part de certains Etats membres.

Transport aérien

M. MATUTES a communiqué aux Ministres l'état d'avancement des travaux au sein des services de la Commission suite aux recommandations du Groupe des Sages. Il a exprimé son regret devant le fait que par manque de temps le plan d'action annoncé auparavant n'a pas pu être terminé pour cette réunion.

Infrastructures de transport - Réseau transeuropéen

Les orientations de la Commission pour les réseaux de transport intermodaux ont fait l'objet d'une présentation par M. MATUTES. Comme il l'a souligné, ces orientations marquent le début d'un processus de développement à long terme dont l'horizon est 2010. Le Conseil a pris bonne note et a chargé le Coreper d'étudier le dossier.

Transport par route : relations avec certains pays tiers

Le Conseil a procédé à un débat sur la recommandation de décision relative à l'ouverture de négociations entre la Communauté et certains pays tiers d'Europe centrale et orientale dans le domaine du transport de voyageurs et de marchandises par route.

Cette recommandation vise à autoriser la Commission à ouvrir des négociations en vue de conclure avec les pays concernés (en total 21) un ou plusieurs accords relatifs au transport.

En ce qui concerne le problème des communications intra communautaires entre la Grèce et le reste de la Communauté qui constitue une priorité pour la Communauté, il a été convenu que la Commission menerait, d'ici la prochaine session du Conseil du

14 juin 1994, des consultations avec les trois pays concernés, à savoir la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie afin de permettre au Conseil de se prononcer sur la proposition de mandat de négociations lors de cette session.

6. INFORMELLE "TOURISME" (ATHENES, 15 AVRIL)

Le Conseil informel des Ministres responsables pour le Tourisme, réuni à Athènes le 15 avril sous Présidence Grecque, a été selon M. VANNI d'ARCHIRAFI une occasion importante de débat qui fait progresser l'analyse sur le rôle de l'Union en matière de Tourisme et sur ses perspectives en vue de la révision du Traité prévue en 1996.

M. VANNI d'ARCHIRAFI a attiré l'attention des Etats membres sur l'opportunité de privilégier une approche pragmatique sur ce thème. La définition de priorités et une méthode de travail qui, tenant compte du caractère diffus et transversal du tourisme, permet un large débat sur la nature et la portée de l'action communautaire en faveur du tourisme, pourront faciliter la recherche d'un consensus politique sur l'action future de l'Union en la matière.

En marge du Conseil, M. VANNI d'ARCHIRAFI a déclaré l'intention de soumettre, avant la fin de l'année, à la Commission un livre vert sur le rôle de l'Union en matière de tourisme.

7. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu les textes des déclarations sur :

- la FIANLA (18 avril) ;
- la BOSNIE (18 avril) ;
- les élections en UKRAINE (19 avril) ;
- l'AFF participation of the IFP in the SA elections (21 avril).

8. PHEUCTIONS

Les points suivants figurent au projet de l'ordre du jour de la réunion du Conseil au cours de la semaine prochaine :

Conseil "AGRICULTURE" (25-26 avril)

- Fixation des prix des produits agricoles et certaines mesures connexes (1994/1995) ;
- quotas laitiers ;
- Mesures spéciales pour le transport de certains fruits et légumes frais originaires de Grèce.

 Nous ferons état dans le EU-Review de la semaine prochaine des résultats des Conseils "PROTECTION CIVILE", "AFFAIRES INTERIEURES" et "INDUSTRIE" ainsi que de l'Informelle "CULTURE", qui se déroulent les 21 et 22 avril.

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. SESSION D'AVRIL

Le Parlement a discuté, suite à des communications de M. PANGALOS, Président en exercice du Conseil, et du Président DELORS, sur le compromis de Ioannina concernant les modalités de vote au sein du Conseil après l'élargissement de l'Union. Le Parlement sera appelé à prendre son avis conforme sur l'adhésion de l'Autriche, la Suède, la

Finlande et la Norvège lors de la Session plénière de mai, qui sera la dernière avant les élections européennes du mois de juin. Si le Président du Conseil a défendu le compromis, le Président DELORS a indiqué que ce résultat n'était pas celui le plus souhaité par la Commission et a rappelé la déclaration de la Commission rendue suite à la conclusion du compromis. Tous les intervenants ont critiqué le compromis de Ioannina, en évoquant le danger d'une renationalisation des politiques de l'Union et en dénonçant la pratique anti-démocratique du Conseil. Cependant, les interventions, tout en étant verbalement assez violentes, n'ont pas fait ressortir une volonté politique effective du Parlement de refuser l'avis conforme sur l'adhésion.

Le Président en exercice du Conseil M. PANGALOS a fait devant le Parlement européen une déclaration sur la situation en Bosnie Herzégovine, en indiquant que la voie reste celle de la recherche d'une solution pacifique du conflit basée sur la proposition de l'Union de division géographique, que les accords de Washington doivent être respectés, que le retrait des serbes de Goradze est une condition indispensable pour que l'ONU puisse garantir la paix dans la région et qu'il est indispensable que l'Union, la Russie, les Nations Unies et les Etats Unis agissent de manière coordonnée. La plupart des parlementaires intervenus dans le débat ont réitéré les critiques exprimés à plusieurs reprises par le Parlement à l'égard de l'impuissance de l'Europe face au conflit en ex-Yougoslavie et ont demandé à la fois une condamnation nette des serbes et une intervention efficace, entre autre sur le plan militaire, visant à arrêter l'offensive serbe et à sauvegarder la sécurité des populations civiles. A l'issue du débat, le Parlement a adopté une résolution commune (PSE, PPE, LDR, U, ARC) qui d'une part fait appel à toutes les parties concernées pour qu'elles reprennent les négociations et d'autre part demande que les Etats membres aidant la Serbie à s'acquitter de sa mission en lui fournissant les hommes, le matériel et l'appui financier indispensables. Une position claire de la part des Etats unis quant à leur détermination à soutenir l'application des résolutions de l'ONU est en outre demandée.

Dans le cadre des débats d'urgence, le Parlement a adopté deux résolutions portant sur la situation au Rwanda et au Burundi. Le Parlement demande que les accords d'Arusha soient appliqués et que le rôle des Nations Unies soit redéfini afin d'assurer une intervention plus efficace de ses troupes dans les situations de crises internationales. Une autre résolution adoptée concerne le retrait des troupes russes des Etats baltes. Le Parlement souhaite que l'Union adopte une position ferme vis-à-vis de la Russie sur le respect de ses engagements de retrait des territoires baltes ainsi que le respect du calendrier prévu.

Le Parlement a adopté le rapport FROMENT-MEURICE concernant l'investiture de la Commission. Le Parlement insiste sur l'indépendance du Président et des membres de la Commission vis-à-vis des Etats membres, demande que le Président soit choisi parmi les personnalités ayant été membres des institutions communautaires ou ayant exercé des compétences en matière européenne et propose qu'un certain nombre de commissaires soient choisis parmi les membres en exercice du Parlement. Il indique par ailleurs que si le Parlement avait émis un vote négatif sur la personnalité que les gouvernements des Etats membres envisagent de nommer président de la Commission, il refuserait l'investiture à la Commission si les gouvernements

présentent à nouveau le même candidat. Le Parlement demande en outre que la procédure d'investiture soit renouvelé lors de modifications dans la composition de la Commission : cela vaut notamment en ce qui concerne l'élargissement de l'Union. Enfin, le calendrier proposé par le Parlement pour l'investiture de la prochaine Commission est le suivant : dans le courant de la session plénière de juillet 1994 vote sur la personnalité désignée comme président de la Commission, suite à une déclaration de ce dernier; au plus tard le 1er novembre 1994 communication au Parlement des noms des personnalités proposées comme membres de la Commission; suite à cette communication, audition des membres proposés devant les commissions parlementaires; dans le courant de la session plénière de décembre 1994 vote d'investiture, suite à la présentation du programme de la Commission.

2 PREVISIONS

Voici les points les plus importants qui seront traités par les commissions parlementaires au cours de la semaine prochaine :

Développement et coopération

- Situation des personnes âgées dans les pays en voie de développement (vote et adoption d'un rapport ANDREWS);
- Politique de développement de la Communauté dans la région méditerranéenne (vote et adoption d'un rapport ARBELOA MURU);
- Rencontre avec M. Peter von BETHLENFALUY, Organisation internationale pour les Migrations (OIM);
- Accord de pêche CE/Maurice (adoption d'un avis sous forme de lettre);
- Conférence de Paris sur le SIDA (novembre 1994) : demande d'autorisation à participer;
- Evaluation de la coopération au développement (5e rapport);
- Droits de l'homme, démocratie et développement (présentation d'un rapport de la Commission)

Affaires étrangères et sécurité

- Activités dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité commune;
- Echanges de vues avec M. KRANIDIOTIS, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères pour les affaires européennes de la République hellénique, au nom de la Présidence du Conseil;
Etat d'avancement des négociations d'adhésion avec l'Autriche (adoption d'un rapport SAKELLARIOU);
- Etat d'avancement des négociations d'adhésion avec la Suède (adoption d'un rapport ROSSETTI);
- Etat d'avancement des négociations d'adhésion avec la Norvège (adoption d'un rapport JEPSEN);
- Etat d'avancement des négociations d'adhésion avec la Finlande (adoption d'un rapport TITLEY);
- Elargissement à l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède (examen de rapports SAKELLARIOU, TITLEY, JEPSEN et ROSSETTI - avis conjoint);
- Modalités d'application de l'accord sur l'Espace économique européen (échange de vues éventuellement adoption d'un rapport JEPSEN);
- Nécessaire sur l'Espace économique européen (échange de vues et éventuellement adoption d'un rapport JEPSEN);
- Procès sur le chemin de la paix au Moyen-Orient (adoption d'un rapport WOLTJER);

- Bilan des activités de la sous-commission "Sécurité et désarmement" : exposé de M. POETTERING, Président;
- Bilan des activités de la sous-commission "Droits de l'Homme" : exposé de M. COFTES, Président.

Relations économiques extérieures

- Information de la Commission sur l'état des travaux : sur e.a. la mise en oeuvre d'un programme de coopération transfrontalière entre les pays PECO et les Etats membres de la Communauté dans le cadre du programme PHARE;
- Certaines modalités d'application de l'accord sur l'Espace économique européen (adoption d'avis ROSSETTI);
- Accord sur l'Espace économique européen - acquis intérimaire : décision sur la procédure à suivre;
- Régime d'importation du papier journal dans la Communauté (adoption d'un rapport PORTO);
- Les échanges commerciaux des produits agricoles avec les pays de l'Europe centrale et orientale (adoption d'un rapport SONNEVELD);
- Relations économiques et commerciales CEE/Rép. tchèque et slovaque (adoption d'un rapport CEYRAC);
- Accord Uruguay Round (examen et adoption d'un rapport RANDZIO PLATH);
- Aide macrofinancière à la Moldavie (examen et adoption d'un avis MARCK);
- Aide macrofinancière à l'Albanie (examen et adoption d'un avis MARCK);
- Assistance macrofinancière à la Bulgarie (examen et adoption d'un avis PEIJS);
- Assistance macrofinancière à la Roumanie (examen et adoption d'un avis CAMP PINTO).

IV BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

1. PRETS ET FINANCEMENTS BEI : EGYPTE - PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE NAPLESIE - LETTONIE

EGYPTE

La BEI va accorder trois financements pour le développement de l'industrie en Egypte et du partenariat avec des opérateurs de la Communauté. Ces financements seront mis en oeuvre par la Commercial International Bank (CIB), une importante banque du secteur privé égyptien. Ils se répartissent comme suit :

- un prêt global de 30 millions d'écus, assorti d'une bonification d'intérêt de 2 %, complété d'un prêt global sur capitaux à risques de 5,56 millions d'écus qui servira au financement d'initiatives de petites et moyennes dimensions dans les secteurs de l'industrie et du tourisme;
- un mécanisme de crédit, sur capitaux à risques financé sur ressources du budget communautaire, destiné au financement, jusqu'à 50 %, de la part européenne du capital de co-entreprises issues de partenariats industriels ou de services entre opérateurs de la Communauté et égyptiens. Accordé dans le cadre de la "coopération financière horizontale" CE-Méditerranée, ce financement constitue la première illustration du nouveau mécanisme de 9 millions d'écus mis en place par la Banque pour permettre le développement des

Distelfax autocal

- 30 -

apport en capital de partenaires européens dans des co-entreprises CE-Méditerranée.

Les concours complètent et amplifient l'action menée par la BEI en faveur des co-entreprises CE-Méditerranée.

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

La BEI va accorder un prêt global de 4 millions d'écus à la Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée (BPNG) pour le financement de petites et moyennes entreprises des secteurs de l'industrie, de l'agro-industrie et du tourisme. Les fonds sont consentis au titre de la quatrième Convention de Lomé pour une durée de 12 ans et au taux de 3,0 %.

NAMIBIE

La BEI va prêter 6 millions d'écus en faveur de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable de Namibie. Les fonds serviront à financer la modernisation et l'extension d'une station de traitement de l'eau, qui dessert actuellement en eau potable la ville de Windhoek, ainsi que la zone environnante.

LETONIE

La BEI va accorder un prêt global de 5 millions d'écus à l'Investment Bank of Latvia (LIB) pour le financement de petites et moyennes entreprises des secteurs de l'industrie, du tourisme et des services connexes à l'industrie, ainsi que d'initiatives concernant les économies d'énergie et la protection de l'environnement.

III. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. OCDE : MEETING ON REGIONAL POLICIES (VIENNA, 13 APRIL)

On 13 April, in Vienna, was held the Third Meeting of OECD Ministers responsible for regional policies.

The meeting was chaired by Austrian Chancellor VRANISTKY. Mr. MILLAN represented the Commission. The meeting was also attended by Ministers from most of the Central and Eastern European countries and a good part of the discussion focused on the introduction of regional policies in these countries.

Mr. MILLAN explained the key principles underlying Community regional policy, stressing the subsidiarity-led manner of its implementation, and the special assistance given the external border regions under the INTERREG Community initiative.

D.G. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL

